



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Date de la convocation :

Le 26 novembre 2021

Date d'affichage :

Le 26 novembre 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

A la majorité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Philippe CARON, M. Grégory CLAUSEN, M. Serge HERMANT.

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe CARON pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Grégory CLAUSEN pouvoir à Joël OUVRY, M. Serge HERMANT pouvoir à Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Projet de Résidence Séniors

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après plusieurs réunions avec un établissement privé spécialisé, un projet de construction d'une résidence sénior pourrait se concrétiser.

Les projections ont été faites sur une parcelle de 5832m² rue Auguste Leroux. Cette parcelle qui jouxte la résidence des Filatiers est cadastrée section AS numéro 454.

Il précise que cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune et pourrait être proposée à la vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- Constata la désaffectation de la parcelle cadastrée section AS numéro 454 à un service public et de fait son appartenance au domaine privé de la commune,
- Déclasse le bien du domaine public communal,
- Adopte le principe de la cession et se reporte après avis des services fiscaux, à une délibération ultérieure pour fixer les modalités de vente, l'identité de l'acquéreur et du Notaire rédacteur.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant